



Le cannabis aux États-Unis

Guide pratique pour les
non-citoyens du Maine

Élaboré par Laurie Jevons, MS, PSC, PMP
Novembre 2021

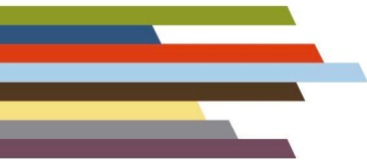


Table des matières

Page 3	La consommation du cannabis par les adultes au Maine
Page 4	Définition du cannabis et du THC
Page 5	Le CBD, le haschisch et l'attirail: explications
Page 6	Législation sur l'usage médical et impacts sur la santé
Page 7	Informations pour les non-citoyens
Page 8	Travailler dans l'industrie du cannabis, Aide financière
Page 9	Références et ressources
Page 10	Fiche technique



Ce produit a été développé par Laurie Jevons dans le cadre du programme de bourses du centre de transfert de technologie de prévention de la Nouvelle Angleterre (PTTC) 2021. Le PTTC de la Nouvelle-Angleterre et ce programme sont subventionnés par le « SAMHSA » du département américain de la santé et des services sociaux (HHS). Le contenu de ce document appartient à l'auteur et ne reflète ni les opinions officielles ni l'approbation de SAMHSA/HHS ou du gouvernement des États-Unis.

La consommation de cannabis par tout ressortissant étranger peut entraîner son expulsion des États-Unis.

Bien que l'Etat du Maine ait légalisé le cannabis (marijuana) pour les adultes, les États-Unis considèrent cette substance comme une drogue figurant à l'annexe 1, et donc illégale au regard de la loi fédérale. Comme la loi fédérale prévaut sur la loi de l'État, les non-citoyens peuvent être sanctionnés pour consommation ou possession de cannabis, et même pour avoir travaillé dans l'industrie du cannabis. Dans le présent guide, on entend par « non-citoyen » toute personne vivant, travaillant ou voyageant aux États-Unis sans en avoir la nationalité. Cette catégorie inclut les titulaires de cartes vertes (résidents permanents), les réfugiés et les asilés, les immigrants sans papiers, les personnes ayant un autre statut (comme l'action différée pour les arrivées d'enfants), ainsi que les visas d'immigrant spécial (SIV) pour les traducteurs/interprètes irakiens et afghans.

En savoir plus:

Ce que les non-citoyens doivent savoir



Consommation de marijuana par les adultes au Maine

En vertu de la loi du Maine sur la consommation de marijuana par les adultes, les majeurs de plus de 21 ans peuvent acheter, posséder et cultiver du cannabis. Il est légal pour les citoyens américains de plus de 21 ans de consommer ou de posséder du cannabis lorsqu'ils se trouvent dans le Maine, mais il n'est pas légal de transporter du cannabis au-delà des frontières de l'État ou des frontières internationales. Il est illégal pour quiconque de consommer du cannabis dans les espaces publics (y compris les parcs, les trottoirs et les restaurants). Il reste illégal pour toute personne âgée de moins de 21 ans de posséder ou de transporter du cannabis, même dans l'Etat de Maine.

Définition du cannabis

Le cannabis₁ (également connu sous le nom de marijuana, weed, pot, herbe, reefer, herb, chronique) contient de nombreux composés dont le THC (delta-9-tétrahydrocannabinol), le CBD (cannabidiol) et le chanvre.

Le cannabis peut être consommé de plusieurs façons,

- notamment : fumer (joints, blunts, bongs, narguilés)
- les edibles (produits
- infusés) le vapotage
- le dabbing (cire concentrée, shatter, budder)



Fleur/ joint



Comestibles



Concentrés

THC (delta-9-tétrahydrocannabinol)

Le THC est le composant de la marijuana qui provoque une altération de l'esprit. Le THC provoque des sentiments d'euphorie et de relaxation, accroît les sens et modifie la perception du temps. Le THC altère également les capacités motrices, peut provoquer de l'anxiété ou des délires, et altère la fonction pulmonaire en cas de consommation excessive. Le THC est le composant actif du cannabis détecté dans les tests de dépistage de drogues. Selon la quantité et la fréquence de consommation, des traces de THC peuvent subsister dans l'organisme pendant des jours, voire des semaines. Le « symbole universel » est une indication qu'un produit contient du THC. Il peut être apposé sur des bonbons ou des aliments, sur la fleur de marijuana elle-même ou sur des concentrés.



Définition du cannabis (suite)

Haschich (hash)

Le haschisch est l'une des formes les plus concentrées de cannabis. Le haschisch est dérivé du kief (résine séchée) de la plante de cannabis et raffiné en huiles, beurres, cires (concentrés de THC). La concentration de THC dans la plante de cannabis est d'environ 20 % en moyenne, mais elle peut atteindre 80 % dans les concentrés.

Le CBD (cannabidiol)

Le CBD est un composant du cannabis qui n'altère pas l'esprit. Le CBD peut être utilisé pour traiter l'anxiété, l'insomnie et les douleurs chroniques (comme l'arthrite), bien que les recherches sur les effets de cette substance restent encore très limitées. Le CBD peut être mélangé à des lotions/crèmes, des gels, des liquides ou encore des stylos à piquer. Comme les produits à base de CBD sont peu réglementés, il est parfois difficile de déterminer la quantité de CBD ou de THC que contient réellement un produit.

Attirail (Paraphernalia)

Le ministère de la Justice des États-Unis définit le matériel de consommation comme tout équipement utilisé pour produire, dissimuler ou consommer des drogues. Il peut s'agir de papier à rouler, de pipes, de bongs, de broyeurs ou d'appareils à dab.

Bien que certains attirails puissent être utilisés à des fins légales (comme le tabac), les autorités policières peuvent tester les matériaux pour détecter des résidus de substances illicites. Il est légitime pour les non-ressortissants de refuser de consentir à une fouille corporelle, car la possession d'attirail peut entraîner une surveillance accrue



Grinders



Stylo à vape

Marijuana médicinale du Maine

En vertu de la loi sur la marijuana médicale du Maine, les patients de plus de 18 ans titulaires d'une carte d'identification de marijuana médicale valide peuvent acheter du cannabis auprès d'un soignant agréé.

Cependant, le cannabis est illégal au niveau fédéral et peut entraîner des conséquences négatives pour les non-citoyens (même pour les détenteurs d'une carte médicale de marijuana valide). **Si vous n'êtes pas citoyen et que vous pensez que le cannabis médical est le seul moyen de traiter vos symptômes, il est important de consulter un conseiller juridique.** N'oubliez pas : en tant que résident du Maine, vos droits changent lorsque vous voyagez en dehors de l'État du Maine. En tant que non-citoyen, vos droits changent également lorsque vous voyagez en dehors des États-Unis.

Les effets de la consommation de marijuana sur la santé

La consommation de cannabis contenant du THC a un impact sur la mémoire et l'apprentissage, ce qui peut avoir des conséquences négatives à l'école ou au travail. Le THC affecte également le temps de réaction et nuit à la coordination et à l'équilibre. Comme la fumée de cannabis contient les mêmes substances chimiques que le tabac, les fumeurs peuvent souffrir de maladies pulmonaires ou de problèmes respiratoires.² Il n'existe pas de quantité sûre de cannabis à consommer pendant la grossesse ou l'allaitement, car le THC a été associé à des effets sur le développement du bébé.³

En savoir plus:

Bon à savoir



Informations pour les non-citoyens

Le Centre de ressources juridiques pour les immigrants recommande d'éviter le cannabis sous toutes ses formes. Cela inclut:

- la possession de cannabis ou d'attirail (papier à rouler, pipes, moulins) à l'extérieur du domicile.
- la publication de photos liées au cannabis sur les médias sociaux ; Avoir des images ou des vidéos de cannabis sur son
- téléphone ; porter des vêtements portant des mots ou des logos liés au cannabis ; parler de la consommation ou de la possession de cannabis avec des agents de l'immigration ou des agents frontaliers.⁴

Aux États-Unis, les non-citoyens jouissent de droits vis-à-vis des agents de police et des services de l'immigration et des douanes (ICE). Ces droits comprennent le **droit de garder le silence**, ainsi que le **droit de refuser de consentir à une fouille de** votre personne ou de vos biens. Si vous êtes interrogé par un agent de l'immigration ou de la police au sujet de la possession ou de la consommation passée de cannabis, n'admettez rien sans consulter un avocat.

Les entretiens d'immigration peuvent inclure des questions sur la consommation ou la possession de cannabis dans le passé, ou sur l'emploi. Si vous n'avez pas consommé ou possédé de cannabis, vous pouvez répondre non.

Si vous avez consommé ou possédé du cannabis auparavant, vous pouvez refuser de répondre à la question et demander à parler à un avocat.

En savoir plus:
Connaissez vos droits.



Autres considérations

Naturalisation

Les non-citoyens ayant reconnu avoir consommé ou travaillé avec du cannabis peuvent se voir refuser la naturalisation pour manque de ce que la loi sur l'immigration appelle « bonnes mœurs ». Le gouvernement des États-Unis considère que la possession de cannabis ou d'attirail, la fabrication ou la distribution de cannabis constituent une violation de la loi fédérale. Même si un non-citoyen n'a pas été officiellement inculpé ou n'a pas admis avoir consommé du cannabis, il doit être en mesure de prouver qu'il n'a pas commis d'infraction.

Travailler dans l'industrie du cannabis

Les non-citoyens doivent être conscients que le travail dans l'industrie du cannabis (dans les maisons de culture, les dispensaires ou les installations de test) peut entraîner le refus d'une demande de résidence permanente, la détention ou l'expulsion. Cela inclut les emplois liés à la culture comme la taille, l'arrosage, la récolte, ainsi que les emplois de nettoyage ou de désinfection des installations. Les employeurs peuvent également soumettre leurs employés à des tests de dépistage de drogues et les employés peuvent être licenciés pour avoir consommé du cannabis.

Aide financière

Pour les étudiants internationaux qui fréquentent une université américaine (même dans un État comme le Maine qui a légalisé la consommation de cannabis par les adultes), la consommation de cannabis constitue une violation de votre visa FI.

Pour les citoyens américains, la possession de cannabis avant l'âge légal peut également avoir un impact sur les études supérieures, car une condamnation peut avoir un impact sur l'éligibilité aux aides financières fédérales.⁵

Ressources



Bon à savoir



Centre de ressources
juridiques pour les
immigrants



Connaissez vos droits

Références

1. National Institute on Drug Abuse. (2021, April 13). What is marijuana? National Institute on Drug Abuse. Consulté le 16 septembre 2021 sur le site <https://www.drugabuse.gov/publications/research-reports/marijuana/what-marijuana>.
2. National Institute on Drug Abuse. (2021, April 13). How does marijuana produce its effects? National Institute on Drug Abuse. Consulté le 16 septembre 2021 sur le site <https://www.drugabuse.gov/publications/research-reports/marijuana/how-does-marijuana-produce-its-effects>.
3. Centers for Disease Control and Prevention. (2018, March 16). What you need to know about marijuana use and pregnancy. Centers for Disease Control and Prevention. Consulté le 27 septembre 2021 sur le site, from <https://www.cdc.gov/marijuana/factsheets/pregnancy.htm>.
4. What every noncitizen must know about cannabis and immigration. ILRC. (2021, February 26). Consulté le 16 septembre 2021 sur le site <https://www.ilrc.org/noncitizens-cannabis-warnings>.
5. Get smart about drugs. Federal Student Aid and Consequences of a Drug Conviction | Get Smart About Drugs. (n.d.). Consulté le 16 septembre 2021 sur le site <https://www.getsmartaboutdrugs.gov/consequences/federal-student-aid-and-drug-use>.

Le cannabis est une drogue

illégal selon la loi américaine.



Les non-citoyens peuvent être poursuivis pour avoir consommé ou possédé du cannabis, ou pour avoir travaillé dans l'industrie du cannabis (y compris les maisons de culture, les dispensaires ou les installations de test). La consommation de cannabis par tout ressortissant étranger peut entraîner sa détention ou son expulsion des États-Unis.

Le Centre de ressources juridiques pour les immigr ants recommande aux non-citoyens de ne pas consommer de cannabis sous quelque forme que ce soit:

- La possession de cannabis ou d'accessoires (papier à rouler, pipes, broyeurs) à l'extérieur du domicile.
- Publier des photos liées au cannabis sur les médias sociaux avoir des
- Images ou des vidéos de cannabis sur son téléphone
- Porter des vêtements avec des termes ou des logos en rapport avec le cannabis

Connaissez vos droits

Aux États-Unis, les non-ressortissants ont des droits tant vis-à-vis la police de l'immigration et de la douane (Immigration and Customs Enforcement - ICE).

Il s'agit notamment de:

- Le droit de garder le silence
- Le droit de refuser le consentement à la fouille de votre personne ou de vos biens.
- Si vous êtes interrogé par un agent de l'immigration ou de la police au sujet de la possession ou de la consommation passée de cannabis, ne faites aucun aveu avant d'avoir consulté un avocat

En savoir plus:
Connaissez vos droits



New England (NH&ME Region 1)

PTTC

Prevention Technology Transfer Center Network
Trusted by Substance Abuse and Mental Health Services Administration

SAMHSA
Substance Abuse and Mental Health
Services Administration